
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-259
AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION
10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE
DÉNEIGEMENT**

ARTICLE 1

La Municipalité de Dudswell est autorisée, par le présent règlement, à acquérir un camion 10 roues usagé avec équipements de déneigement pour un montant de 100 000 \$, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser, pour les fins du présent règlement, une somme n'excédant pas 100 000 \$.

Pour se procurer cette somme, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ remboursable en sept ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue à l'article 2.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT : SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

PUBLICATION : BABILLARD DE L'HÔTEL DE VILLE, DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SUR LE SITE WEB À PARTIR DU 3 FÉVRIER 2021

PROCEDURE DE DEMANDE DE SCRUTIN REFERENDAIRE : DU 4 AU 19 FÉVRIER 2021

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{ER} FÉVRIER 2021

ANNEXE «A»**DESCRIPTION**

Camion de déneigement usagé avec boîte 4 saisons et équipements de déneigement complet :	87 000 \$
Imprévus (5%) :	4 350 \$
Frais de financement (4.5%) :	3 915 \$
TOTAL AVANT TAXES :	95 265 \$
T.P.S. (5%) :	4 765 \$
T.V.Q (9.975 %)	9 500 \$
TOTAL AVANT RETOUR DE TAXES :	109 525 \$
Ristourne T.P.S (100%) :	4 765 \$
Ristourne T.V.Q (50%) :	4 750 \$
GRAND TOTAL :	100 000 \$



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DU QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la session ordinaire tenue le 11 janvier 2021 pour l'adoption du *Règlement portant le numéro 2021-259 Règlement d'emprunt autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.*

Toutes personnes intéressées peuvent le consulter au bureau municipal sur les heures normales d'ouverture.

Et que ledit Règlement fut adopté à Dudswell, par les membres du conseil, à la séance ordinaire tenue le 2 février 2021.

Donné à Dudswell, ce 3^e jour du mois de février 2021.

Solange Masson,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(ART. 474.2 C et V. ART. 956 C.M.)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Dudswell, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 février 2021, entre 9 h et 20 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de février 2021.

Solange Masson,
Directrice générale et secrétaire-trésorière